



Expulsion et demande de delais

Par **iisabelle**, le **15/01/2011 à 08:55**

Bonjour,rnrnJ'ai besoin de votre aide, c'est très urgent. rnrnNous allons être expulsés (nous devrions être partis pour le 23 février 2011) c'est impossible. Mon mari est en longue maladie depuis 2 ans et est actuellement en traitement lourd pour son cancer et qui ne sera pas encore terminé à cette date, nous avons 4 enfants et une situation financière catastrophique. Le bailleur (social) parfaitement au courant de la situation, n'en a tenu aucun compte. rnrnJe sais que nous ne pouvons pas faire grand chose contre ça, mais je crois qu'il m'est possible de tenter de demander un délai au juge de l'exécution ?rnrnSi tel est le cas, aidez moi pour le modèle de lettre à faire ou pour les formules à employer. Il ne nous reste pas beaucoup de temps et nous ne serons ou ne pourrons pas nous reloger dans le temps imparti, mon mari n'aura pas terminé son traitement et ses hospitalisations, d'ailleurs il sera encore sûrement à l'hôpital à cette date et à celle de la fin de la trêve hivernale. Il nous faut un délai, vraiment. rnrnMerci, merci, merci d'avance à celles et ceux qui voudront bien m'aider rnrniisabelle

Par **mimi493**, le **15/01/2011 à 12:52**

Est-ce qu'il y a eu un jugement pour votre expulsion ?rnrnPour quel motif ?

Par **iisabelle**, le **15/01/2011 à 16:18**

Oui, un jugement a été rendu pour impayés de loyers, et ce, malgré le passage de leur assistante locative (alors qu'ils m'avaient assurés qu'ils ne me mettrais pas dehors "vu notre situation" ce sont leurs mots). rnrnQuoi qu'il en soit, et ce malgré qu'ils aient touchés près de

1500 euros au mois de décembre (ils savaient qu'ils allaient touchés cet argent), ils m'ont fait passer en commission et décidés de faire appliquer la décision, se basant sur les dires de leur service contentieux qui a prétendu que nous nous étions mis d'accord pour un prélèvement automatique (au mois d'octobre) et que ceux-ci revenaient impayés chaque mois depuis. Ce qui ai faux, il n'en a jamais été question et surtout aucun prélèvement pour leur organisme ne s'est présenté sur mon compte, logique puisque je n'ai pas signé la soi disant autorisation.rnrnAussi, il me reste maintenant très peu de temps pour demander un délai au juge de l'exécution et j'aurais voulu employer les bons termes pour avoir une chance de l'obtenir.rnrnmerci

Par **amajuris**, le **19/01/2011** à **13:21**

bjr,rnil n'y a pas d'expulsion pendant la trêve hivernale qui se termine à la mi-mars.rncdt

Par **iisabelle**, le **20/01/2011** à **08:26**

Je suis au courant... Ce qui ne les empêchera pas de nous mettre dehors. rnrnJe vous remercie tout de même.